

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 14

Séance du 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Claude LEVIS, Jean-Louis VERDET, Rollin ROGER, Hervé SKUPSKI, François BARELLE, Mathieu CHAUDEZ, Florian DELAHAYE, Perrine COULOMB, Yannick FRESKO, Jean-Louis LEGRIS, Alain JESSUS, Vincent CREPIN

Représentés: Delphine DELANNOY par Jean-Claude LEVIS, Christian PLANCKE par Jean-Louis LEGRIS

Excuses: Ludovic BOUHIER

Absents:

Secrétaire de séance: Mathieu CHAUDEZ

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM 2024 n°1 - DE 2024 13

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1500.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Cession de la tondeuse de marque Staub HS - DE 2024 14

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ancienne tondeuse de marque STAUB SV530 TK ALLROAD numéro d'inventaire 2018-21578-14-168 est tombée en panne et à dû être remplacée en urgence.

Monsieur le Maire propose de céder à titre gratuit, à Monsieur Jean-Jacques MILON, contre retrait.

La Commune de NEUVILLE VITASSE décline toute responsabilité lors de ce retrait comme lors de la réparation et de l'éventuelle réutilisation de ce matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et considérant la nécessité pour la commune de se débarrasser de cette tondeuse devenue inutilisable.

Autorise la cession à titre gratuit à Monsieur Jean-Jacques MILON, domicilié Rue du Berceau 62217 NEUVILLE-VITASSE de la tondeuse de marque STAUB inutile pour la commune, et la sortie d'inventaire de ce bien (numéro 2018-21578-14-168).

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cession à titre gratuit, jointe en annexe de cette délibération.

Objet: Voyage des Aînés 2024 - DE 2024 15

Le voyage des aînés aura lieu cette année le samedi 7 septembre, en Thierache.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- invite donc toutes les personnes du village, âgées de 60 ans et plus,
- Donne la possibilité aux personnes extérieures d'y participer moyennant une participation financière par personne, à **60 €**,
- Fixe la participation des conseillers municipaux accompagnés de leur conjoint à **60 €** ou à **30 €** pour une personne seule.

Objet: Adjoint d'animation cyber centre - DE 2024 16

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2023 n°26, par laquelle il a été décidé de renouveler le poste d'adjoint d'animation, à temps non complet, à raison de 4h00 par semaine, du 2 octobre 2023 au 30 juin 2024.

Le contrat a été établi sur la base de l'indice brut 388, pour assurer l'animation du cyber centre.

Notre attention a été assurée par le Service de Gestion Comptable sur l'âge de Mme Annie DOCTOBRE, animatrice du cyber centre.

En effet, l'article L. 556-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit : "La limite d'âge applicable aux agents contractuels et de 67 ans, sous réserve des exceptions légalement prévues par des dispositions spéciales".

L'animation du cyber centre ne faisant pas partie des exceptions prévues, il convient donc de faire cesser le contrat de Mme Annie DOCTOBRE au lendemain de son 67ème anniversaire soit le 11 juin 2024.

Il est donc décidé, à l'unanimité, et en accord avec l'intéressée, de modifier le contrat de travail de cette façon:

Mme Annie DOCTOBRE est embauchée sur le poste d'adjoint d'animation territorial principal 1ère classe, à temps non complet, à raison de 4h00 par semaine, du 2 octobre 2023 au 11 juin 2024.

Objet: Questions diverses - DE 2024 05 QD

- Monsieur Rollin ROGER présente le bilan de l'inauguration de l'aire de loisirs intergénérationnelle. Merci aux associations, aux bénévoles, et à l'ensemble des personnes qui se sont impliquées.
- Fête de la Musique : prévoir un plan de repli en cas de mauvaise météo (préau de la cour de l'école, prévoir tonnelles, etc...). Le point sera fait vendredi soir, en fonction de la météo.

- 13 et 14 juillet : NVA ne faisant pas de manifestation le 13 juillet, le comité des fêtes et la commune pourraient prévoir une retraite aux flambeaux. Le 14 juillet, dépôt de gerbe, remise des prix aux enfants de 11 ans, suivi d'un repas servi à la salle le Moal.

- Fête communale / brocante : permanences pour inscriptions brocante. Priorité dans un premier temps aux riverains de la Grand'Rue, puis aux Neuvilleois, et enfin aux extérieurs. Tarif : 5€ les 6 mètres, règlement en chèque à l'ordre du comité des fêtes ou espèces.

- Signalétique commerce : en cours de commande. Monsieur le Maire s'assure auprès de la communauté urbaine d'Arras de l'absence de réseau avant implantation. A charge pour la mairie d'installer les panneaux.

- Tours de service des élections législatives des 30 juin et 7 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20